



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°459 DU 27 JANVIER 02 FÉVRIER 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, judiciaire, gouvernance, droits de l'homme et sécuritaire, ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques, les droits économiques, socio-culturels ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 6 per-

sonnes sont mortes dont 3 personnes ont été tuées et 3 retrouvées cadavres, 4 victimes de VSBG, et 4 victimes d'arrestation arbitraire dont une femme et 3 docteurs. Parmi les victimes, 01 personne a été blessée par des gens non identifiés.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers et militaires sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DROITS CATEGORIELS

CONTENU

<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE</i>	<i>4</i>
<i>I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE</i>	<i>4</i>
<i>I.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.4. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>6</i>
<i>I.5. CONTEXTE SANITAIRE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.6. CONTEXTE SECURITAIRE</i>	<i>7</i>
<i>I.6.1. FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>8</i>
<i>I.6.2. CADAVRES RETROUVES.....</i>	<i>9</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	<i>10</i>
<i>II.1. DROIT A LA VIE</i>	<i>10</i>
<i>II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE</i>	<i>10</i>
<i>II.2. 1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE.....</i>	<i>10</i>
<i>II.3. DROIT A LA LIBERTE</i>	<i>11</i>
<i>II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>11</i>
<i>II.4. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE.....</i>	<i>12</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	<i>13</i>
<i>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE.....</i>	<i>13</i>
<i>IV. DROITS CATEGORIELS</i>	<i>14</i>
<i>IV.1. DROIT DE LA FEMME.....</i>	<i>14</i>
<i>IV.2. DROIT DE L'ENFANT.....</i>	<i>15</i>
<i>IV.CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>15</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAMEBU	: Centrale d'achat des Médicaments Essentiels du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie -Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès national pour la liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FDLR	: Forces Démocratiques de libération du Rwanda
FLN	: Force de Libération Nationale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
M23	: Mouvement du 23 mars
RANAC	: Rassemblement national pour le changement
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de distribution d'eau
RN	: Route Nationale
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le progrès national

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a exprimé sa frustration face à l'inaction de la communauté internationale concernant la situation sécuritaire à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Lors des cérémonies d'échange de vœux avec le corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi, il a mis en garde contre un éventuel embrasement régional de ce conflit. *« Vous voyez ce qui se passe ici tout près de chez nous. Pourquoi ce silence ? Est-ce que la communauté internationale ne voit pas les conséquences ? »*

Le Président Ndayishimiye a souligné que la communauté internationale semble ne pas voir les conséquences de son inaction, malgré la présence d'organisations internationales comme l'ONU dans la région. Il a également mentionné une menace sécuritaire qui couve dans la région des Grands Lacs, qui pourrait être généralisée si la communauté internationale ne prend pas au sérieux cette crise. *Je vous dis que si ça continue comme ça, la guerre risque d'être généralisée dans la région. Parce que le peuple ne peut pas se laisser faire. [...] Nous avons une menace dans la région, ce n'est pas le Burundi seulement, la Tanzanie, l'Ouganda le Kenya... c'est dans toute la région, c'est une menace. Si l'Est du*

I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE

Audience publique de flagrance en province Rutana

Le 21 janvier 2025, le Tribunal de Grande Instance de Rutana a prononcé une peine sévère à l'encontre de Jérémie Kinyovyi, originaire de la province de Karusi. Ce dernier a été condamné à 7 ans de prison et à une amende de 7 000 000 Fbu pour trafic d'êtres humains.

Les faits reprochés à Jérémie Kinyovyi sont particulièrement graves. Il est accusé d'avoir collecté des enfants de la province de Karusi pour les conduire

Congo n'a pas la paix, la région n'a pas de paix »

De plus, le Président Ndayishimiye a exprimé des inquiétudes concernant les activités du Rwanda, en particulier son soutien présumé aux réfugiés burundais. Il a accusé le Rwanda d'armer et d'aguerrir ces réfugiés en République Démocratique du Congo, ce qui pourrait constituer une menace pour la sécurité du Burundi.

Il convient de noter que la Ligue Iteka a signalé la présence de groupes rebelles FLN et FDLR dans les provinces de l'ouest du Burundi, qui seraient soutenus par les hautes autorités burundaises. Cela soulève des questions sur la situation sécuritaire dans la région et les relations entre les pays voisins¹².

Cependant, ces accusations doivent être prises avec prudence, car elles sont difficiles à prouver de manière convaincante. La clé pour une paix durable réside dans une collaboration étroite entre les pays de la région, le renforcement des mécanismes de sécurité régionaux, le renforcement de la diplomatie régionale et internationale, ainsi qu'une meilleure implication de la communauté internationale pour soutenir des solutions pacifiques et durables.

en Tanzanie. Lors de son arrestation à Birongozi, en province Rutana, il était accompagné de 7 enfants mineurs, âgés de 13 et 14 ans, originaires des communes Bugenyuzi et Ruhororo de la province de Karusi.

Cette affaire a été traitée dans le cadre d'une audience publique de flagrance, qui permet de juger rapidement les affaires les plus graves et les plus urgentes. La peine prononcée à l'encontre de Jérémie Kinyovyi reflète la sévérité des faits qui lui sont reprochés et la nécessité de protéger les enfants contre les trafiquants d'êtres humains.

¹<https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/12/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-451.pdf>

²<https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/11/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-448.pdf>

1.3. CONTEXTE GOUVERNANCE

Des formations paramilitaires en milieu scolaire en province Rumonge

Le 29 janvier 2025, le parti CNDD-FDD a organisé une réunion au Lycée Rumonge, réunissant des élèves de ce lycée et des écoles fondamentales Rukinga 1 à 5. La réunion, réservée aux élèves de la 9ème année aux classes terminales, avait pour objectif d'enseigner l'idéologie du parti et de présenter les prochaines élections de 2025.

La réunion a été dirigée par Evariste Ntakarutimana, enseignant et représentant de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Après la réunion, les élèves ont été répartis en deux groupes pour une formation sur le défilé paramilitaire. Les filles ont été supervisées par des enseignants membres du parti, tandis que les garçons ont été dirigés par Evariste Ntakarutimana.

Cette formation paramilitaire pour les élèves est une initiative du parti CNDD-FDD pour préparer les jeunes à la vie civique et aux responsabilités citoyennes. Cependant, il est important de noter que cette initiative peut également être perçue comme une manière de recruter des jeunes pour le parti.

Manque criant du carburant en province Makamba

La province de Makamba est actuellement confrontée à une pénurie de carburant, ce qui a entraîné la paralysie du transport en commun. Les agences de transport et les véhicules de transport sont rares ou introuvables depuis le 26 janvier 2025 comme cela a été constaté sur les parkings des communes Makamba, Kayogoro, Mabanda et Nyanza-lac. Une seule agence assurait le service minimum avec un seul bus couvrant une fois par jour Makamba Bujumbura pour le transfert des courriers urgents comme nous l'ont indiqué certains responsables de cette agence

Les transporteurs expliquent que le manque de carburant est la principale cause de cette situation. Ils ont tenté de s'approvisionner sur le marché noir tanzanien, mais la police leur a interdit de se rendre dans ce pays pour s'y approvisionner. Les quelques agences de transport qui fonctionnent encore doivent acheter du carburant sur le marché noir burun-

dais à des prix exorbitants, ce qui les oblige à augmenter les prix des tickets de voyage.

Les responsables des agences de transport dénoncent la distribution insuffisante de carburant par le gouvernement, qui ne leur permet pas de fonctionner normalement. Ils demandent au gouvernement de leur permettre de s'approvisionner en carburant sur le marché noir tanzanien pour éviter la paralysie du transport en commun.

La situation est particulièrement difficile pour les passagers, qui sont obligés de reporter leurs voyages ou de faire des escales pour arriver à destination. Les prix des tickets de transport ont triplé par rapport aux tarifs officiels, ce qui rend le transport en commun inaccessible pour beaucoup de personnes.

Les autorités provinciales doivent trouver une solution urgente pour résoudre cette crise du carburant et rétablir le transport en commun dans la province de Makamba.

Préoccupation de la pénurie du carburant en Commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 27 janvier 2025, une réunion organisée par le ministère de l'intérieur et la CENI s'est tenue à Sororezo, en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura. L'objectif était de réunir les politiciens et les gouverneurs pour discuter des préoccupations liées à la pénurie de carburant, notamment en vue des élections à venir.

Certains leaders politiques, tels que Gabriel Banzawitonde, président du parti APDR, Patrick Nkurunziza, président de la coalition Burundi bwa bose, et Gaspard Kobako, président du parti AND Intadohoka, ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'impact de la pénurie de carburant sur leur capacité à mobiliser leurs membres.

Ils ont lancé un appel vibrant au gouvernement pour trouver une solution à ce problème persistant. Le ministre Martin Niteretse a répondu que le gouvernement est à l'œuvre pour résoudre ce problème, ajoutant que certaines personnes cachent le carburant, ce qui aggrave la situation.

Il est important de noter que la pénurie de carburant est un problème récurrent au Burundi, avec des conséquences importantes sur l'économie et la vie qu-

I.4. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME

Présentation du rapport annuel 2024 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

Le 29 janvier 2025, Sixte Vigny Nimuraba, président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), a présenté le rapport annuel 2024 de la CNIDH devant la chambre basse du Parlement. Ce rapport met en lumière la situation des droits de l'homme au Burundi et les réalisations de la CNIDH.

Selon Sixte Vigny Nimuraba, le rapport a été rédigé à un moment où le Burundi faisait preuve de signes de promotion des droits humains, notamment son appartenance au Conseil des droits de l'Homme des Nations-Unies depuis le 1er janvier 2024 et *le président burundais, « champion de l'Union africaine » pour l'Agenda jeunesse, paix et sécurité ainsi que l'étape déjà franchie du processus électoral en vue des élections de 2025*. Le président de la CNIDH a également souligné que le rapport montre que 739 saisines ont été reçues par la Commission en 2024, dont 527 ont été déclarées recevables et 212 irrece-

I.5. CONTEXTE SANITAIRE

Chasse à l'homme des médecins au Burundi

Les médecins du Burundi en général et les médecins généralistes en particulier, comme de nombreux fonctionnaires de l'Etat, sont confrontés à une réalité économique difficile. Depuis plusieurs années, leur rémunération reste largement insuffisante par rapport à la charge de travail, les exigences professionnelles et l'inflation croissante. À cela s'ajoutent des conditions de travail pénibles et un manque de ressources pour assurer une prise en charge de qualité des patients. Face à cette situation, le Syndicat des Médecins Généralistes du Burundi, SYMEGEB a pris la décision d'exiger la révision salariale jusqu'à au moins deux millions Fbu dans le secteur public ou privé, afin de préserver non seulement la qualité des soins, mais aussi la dignité des professionnels de santé.

Au lieu de répondre favorablement à cet appel, le

gouvernement du Burundi a choisi la répression et l'intimidation, notamment par l'arrestation de certains médecins, en vue de réduire au silence leurs revendications salariales.

vables.

Cependant, le rapport met également en évidence des cas inquiétants de violations des droits de l'homme, tels que des détentions illégales ou arbitraires, des cas de maintien en détention de personnes ayant une déficience mentale, et des interdictions de la tenue des réunions.

Gélase Daniel Ndabirabe, président de l'Assemblée nationale, a réagi en dénonçant le travail du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi, affirmant que le Burundi est en avance en matière de respect des droits humains par rapport aux autres pays. Il a demandé au président de la CNIDH de convaincre les occidentaux que le Burundi est en avance et que le Rapporteur spécial n'a pas de place au Burundi.

La Ligue Iteka exprime sa préoccupation quant à la position du président de l'Assemblée nationale et a demandé à l'Etat du Burundi d'honorer les engagements pris en matière des droits de l'homme et de coopérer avec les mécanismes onusiens.

gouvernement du Burundi a choisi la répression et l'intimidation, notamment par l'arrestation de certains médecins, en vue de réduire au silence leurs revendications salariales.

Les médecins arrêtés sont les suivants :

- ⇒ Dr. Nazaire NDEREYIMANA, chef du district de santé de Fota, en province Muramvya. Il a été arrêté en date du 27 janvier 2025.
- ⇒ Dr. Pierre Claver RURAGAHYIYE, arrêté en date du 30 janvier 2025 sur son lieu de travail à l'hôpital des religieuses de la commune Musongati.
- ⇒ Dr. Achel IGIRANEZA, arrêté en date du 30 janvier 2024 sur son lieu de travail à l'hôpital Gahombo, en province Kayanza.
- ⇒ Dr. Désiré CONGERA, arrêté en date du 30

janvier 2024 sur son lieu de travail à l'hôpital Gahombo, en province Kayanza.

- ⇒ Dr. Désiré CONGERA, arrêté en date du 30 janvier 2024 sur son lieu de travail à l'hôpital Mpanda.
- ⇒ Dr. Polycarpe NTAKIYIRUTA, arrêté en date du 31 janvier 2025 sur son lieu de travail à l'hôpital MIVO en province Ngozi.

L'arrestation des médecins, surtout en période de revendications salariales, ne fait qu'aggraver la crise sanitaire du pays. Le Burundi souffre déjà d'un manque de personnel médical qualifié dû aux départs massifs des médecins burundais vers l'étranger où les conditions de travail et la rémunération sont meilleures, et cette vague d'arrestations pourrait non seulement entraîner davantage des pénuries de médecins dans les hôpitaux et les centres de santé mais aussi accentuer les départs vers l'étranger, par crainte de représailles.

Ces arrestations de médecins soulèvent également des questions sur les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et le droit à la grève. Les professionnels de santé, comme tous les citoyens, ont le droit de revendiquer des conditions de travail et de rémunération décentes sans craindre des représailles. Cette répression pourrait donc être perçue comme une violation des droits des travailleurs et des principes de justice sociale.

1.6. CONTEXTE SECURITAIRE

MUGINA: Inauguration par le président de la république du Burundi d'un centre d'élevage de lapins et aux dépens des libertés individuelles

L'administration de Mugina est accusée d'entraver les libertés individuelles. Lors de l'inauguration d'un centre d'élevage de lapins par le président de la République sur la colline Muyange de la zone Rugajo, les autorités locales en l'occurrence l'administrateur communal Julienne Ndayihaya et le commissaire de police Martin Tuyishime ont ordonné la fermeture des boutiques, du marché de Nyeshenza et l'arrêt des activités des transporteurs suite à l'absence de la population à la cérémonie. Cette décision a été vivement critiquée par la population, qui dénonce

Cette situation joue un impact négatif sur la santé notamment la surcharge des médecins qui entraîne la diminution de la qualité des soins et services offerts à la population étant donné que le Burundi affiche 1 médecin pour 37 000 habitants alors que l'OMS recommande 1 médecin pour 10 000 habitants³.

Rappelons qu'au mois de janvier 2024, la ministre de la Santé publique et la lutte contre le Sida, Dr Lyduine Baradahana a reconnu devant les sénateurs que l'exode massif des médecins est une réalité et reste difficile à résoudre aussi longtemps que la question liée à leurs salaires ne sera pas maîtrisée. A titre indicatif, elle a indiqué qu'un médecin spécialiste au Burundi gagne 650 000 Fbu tandis qu'il gagne 1 300 000 Frwa au Rwanda, 3 000 dollars américains au Kenya et 1 300 dollars américains en Tanzanie.

Face à cette réalité, il est impératif que le gouvernement du Burundi adopte une approche plus constructive en vue de résoudre cette crise notamment la revue à la hausse des salaires et des conditions de travail des médecins, la création d'un dialogue social constructif ainsi que le respect des droits des travailleurs et des libertés fondamentales comme la liberté d'expression et du droit à la grève, en vue de préserver le droit à la santé de la population burundaise.

une ingérence dans leurs activités génératrices de revenus, essentielles à leur survie dans un contexte de misère croissante.

Il est important de noter que les libertés individuelles doivent être protégées et que les autorités administratives doivent éviter d'entraver les activités économiques des citoyens sans leur consentement. En effet, comme le souligne Jacques Petit, "le recours pour excès de pouvoir n'est pas une institution libérale prioritairement destinée à défendre les libertés des individus mais constitue une voie de droit d'esprit républicain, mis à la disposition des citoyens pour la défense de la légalité"⁴.

³<https://data.who.int/fr/indicators/i/CCCEBB2/217795A>

⁴<https://www.revuegeneraledudroit.eu/blog/2016/02/02/les-armes-du-juge-administratif-dans-la-protection-des-libertes-fondamentales/>

Mabayi-Bukinanyana: mouvement de retour des rebelles FDLR de la Kibira vers la RDC

Les rebelles FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda) ont entamé un mouvement de retour vers la République démocratique du Congo (RDC) entre le 20 et le 23 janvier 2025. Selon des sources des renseignements burundais, environ 1 500 hommes ont quitté la Kibira pour renforcer le front, alors que les combats entre le M23 et ses adversaires avaient changé de tournure.

Les militaires burundais avaient anticipé un éventuel échec en raison des pertes humaines, de la perte de territoires occupés et de la force de l'ennemi. Les rebelles FDLR ont été appelés en renfort pour appuyer le front, avec des véhicules militaires et civils facilitant leurs déplacements. Signalons qu'actuelle-

1.6.1. FAITS SECURITAIRES

Chasse aux personnes accusées de sorcellerie en commune Mugina, province Cibitoke

Le 30 janvier 2025, Carème Bizoza, Gouverneur de la province de Cibitoke, a réagi fermement à la découverte de tracts incitant à la violence contre des personnes accusées de sorcellerie. Lors d'une réunion publique, il a annoncé des mesures administratives contre les coupables et a appelé la population à éviter toute forme de justice populaire.

Depuis deux semaines, des tracts menaçants circulent à Bwayi, ciblant 28 personnes accusées de sorcellerie. Ces accusations font suite à une série de décès suspects attribués à un empoisonnement. La population locale est inquiète et doute de l'implication éventuelle d'autorités locales dans ces événements.

Le Gouverneur de Cibitoke a lancé un avertissement ferme, menaçant de sanctions légales toute personne impliquée dans les actes de violence liés aux accusations de sorcellerie. Cependant, des sources anonymes révèlent qu'une grosse somme d'argent a déjà été collectée pour être donnée aux Imbonerakure pour commettre ces actes de violence.

Dans les 5 derniers mois, 12 personnes âgées ont été assassinées sur la même colline et d'autres collines de la commune dont Nyamakarabo, Nyempundu, Kagurutsi, Rubona, pour la même raison.

ment le recrutement dans les forces armées burundaises connaît une réticence notoire des jeunes citoyens burundais,

Certains ont emprunté la route Ndora-Ndava menant à la RN5, tandis que d'autres ont pris la route Bubanza-Gihungwe menant à la même RN. Un nombre important de rebelles FDLR et FLN a réintégré dans les rangs de la FDNB pour compenser les pertes estimées à plusieurs centaines ces derniers jours.

Ce remplacement inhabituel et tenu secret, notamment aux militaires issus de l'ex-FAB (Forces armées burundaises), vise à maximiser les chances de faire face à une éventuelle attaque du Rwanda, notamment si le Sud-Kivu, frontalier avec le Burundi, était attaqué.

Cette situation est particulièrement préoccupante et exige une action ferme et immédiate des autorités pour protéger la population et prévenir de nouveaux actes de violence.

Un homme blessé en commune et province Bururi

En date du 30 janvier 2025, un conducteur de taxi moto, Salvador Niyonkuru, a été victime d'une agression brutale sur la route nationale 17, entre Bururi et Makamba, sur la colline Muzima. Selon des témoins, la victime a reçu des jets de pierre avant de tomber par terre, et les agresseurs ont tenté de l'achever.

Heureusement, l'arrivée d'une ambulance de l'hôpital de Makamba a permis d'évacuer la victime dans un état critique. Salvador Niyonkuru a été admis au centre de santé de Munini, puis transféré à l'hôpital de Bururi, où il reçoit des soins intensifs.

Les auteurs de l'agression sont toujours inconnus et ont pris la fuite dans le boisement d'eucalyptus de la colline Muzima. Les habitants de la localité demandent la création d'une position des forces de l'ordre pour veiller à la sécurité sur la route RN 17, qui relie les provinces de Bururi et Makamba.

Cette agression soulève des inquiétudes quant à la sécurité des usagers de la route et des habitants de la localité. Les autorités doivent prendre des

mesures pour renforcer la sécurité et prévenir de telles agressions à l'avenir.

Une personne tuée en commune et province Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, une jeune femme de 24 ans, Josiane Niyonkuru, a été sauvagement assassinée par Édouard Hagabimana, un commerçant de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans le quartier Magarama de la province Gitega.

Selon le chef de quartier, Nzibarega Léandre, la victime avait passé la journée au chantier comme aide-maçon. Vers 17h, Édouard l'a appelée pour lui demander de passer la nuit chez lui. Plus tard, vers 20h, Édouard a appelé son frère pour lui demander de venir l'aider à évacuer un cadavre de sa maison.

Le frère d'Édouard a alerté le chef de quartier, qui a appelé la police. Lors de leur arrivée sur les lieux, ils ont trouvé le corps de Josiane décapité dans la salle de bain. Selon les témoins, la victime avait été violée avant d'être tuée. Édouard Hagabimana a été arrêté sur place et conduit au cachot du commissariat provincial, tandis que le corps de Josiane a été transporté à la morgue de l'hôpital Bethaniya de Songa. Un procès de flagrance a été prévu pour le 1er février 2025.

Il est important de noter qu'Édouard Hagabimana vivait seul depuis le début du mois de janvier, après des conflits avec son épouse. L'enterrement de Josiane aura lieu dès que sa famille, qui se trouve à Mwaro, arrivera à Gitega.

Une personne morte en commune Buhiga, province Karuzi

Le 30 janvier 2025, vers 19 heures, au marché de Buhiga, dans la province de Karuzi, Nduwayo, un homme de plus de 40 ans, membre du CNDD-FDD et cordonnier, est décédé après avoir bu 8 bouteilles d'une boisson alcoolisée appelée Tumenyane Wine.

Selon des témoins, Nduwayo avait parié avec un

autre homme, Kamuntu, membre du CNDD-FDD et boutiquier de boire 10 bouteilles de cette boisson dans une heure. Chacun avait misé 10 000 francs burundais. Kamuntu a amené une canette et y a versé les 10 bouteilles qu'il a présentées à la victime. Nduwayo a rapidement bu 80% des bouteilles en 20 minutes, puis s'est évanoui et a commencé à convulser. Il a été transporté à l'hôpital de Buhiga, où il est décédé le lendemain, le 31 janvier 2025, vers 20 heures.

Kamuntu a été arrêté par le chef de zone et est actuellement incarcéré au cachot de la police de Buhiga. La famille du défunt voulait l'enterrer le 2 février 2025, mais la famille de Kamuntu a demandé au chef de zone de les réunir pour discuter de la suite à donner à l'affaire et éviter que Kamuntu ne soit transféré à la prison de Mpimba.

Libération controversée en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 janvier 2025 indiquant que le 14 janvier 2025, Nzoyisaba Amélie, une grossiste des produits Brarudi et membre du parti CNDD-FDD, a été surprise en train de vendre des bouteilles de bière à des prix exorbitants chez elle à la colline Kibogoye, au centre-ville Muyinga. Les prix étaient de 5 000 fbu pour une bouteille de bière et 7 000 fbu pour une bouteille d'Amstel.

L'intervention du commissaire communal de police, Donatien, et de l'imbonerakure Karinda a conduit à la découverte d'un champ de chanvre dans son foyer. Des photos ont été prises pour constater les faits, et Amélie a été emmenée au cachot de la police judiciaire.

Cependant, les autorités ont pris en main l'affaire et ont décidé de libérer Amélie le 17 janvier 2025. Les personnes impliquées dans cette décision comprennent Jean Claude Barutwanayo, gouverneur de province, le procureur Azarias et le président de la commission de gestion des produits Brarudi, Kayumba Laurent.

Démolition des ponts reliant Muyinga et la Tanzanie en province Muyinga

Le 28 janvier 2025, les militaires tanzaniens ont détruit les ponts reliant la Tanzanie aux collines Shoza, Kabogo et Mukoni, situées dans les communes Giteranyi et Murama, province de Muyinga, au Burundi. Cette décision serait une conséquence directe des activités de fraudeurs de carburant qui ont contracté des dettes envers des fournisseurs tanzaniens.

Selon des témoins, les fournisseurs tanzaniens sont

1.6.2. CADAVRES RETROUVES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura-mairie

Le 29 janvier 2025, vers 7 heures du matin, les autorités ont découvert le corps sans vie d'un jeune homme non identifié au quartier II, près de la rivière Ntakangwa, dans la zone Bwiza, commune Mukaza, à Bujumbura. Selon des témoins oculaires, le cadavre a été retrouvé au lieu-dit "Ku Binyoni", sans aucune trace de violence visible. Cependant, les témoins soupçonnent que la victime aurait été tuée ailleurs avant d'être transportée et abandonnée à cet endroit.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital prince Régent Charles par les autorités pour une autopsie et une identification. L'enquête est en cours pour déterminer les circonstances de la mort de ce jeune homme.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, province Bujumbura

En date du 28 janvier 2025, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert dans la rivière Kanyosha, en bas du quartier Kamesa, dans la zone Kanyosha, commune Muha, à Bujumbura.

Selon des témoins sur place, le corps était nu et présentait des blessures à la tête. Les témoins soupçonnent que l'homme aurait été tué ailleurs avant d'être

allés réclamer leur argent à Ngozi, ce qui a conduit à l'emprisonnement de deux d'entre eux. Cette situation a suscité une grande colère parmi les Tanzaniens, qui ont décidé de détruire les ponts.

Il est important de noter que cette région est un important point de passage pour les motos qui se rendent en Tanzanie pour s'approvisionner en carburant. En effet, entre 15 et 20 motos provenant de Ngozi traversent régulièrement la frontière pour se ravitailler en carburant.

jeté dans la rivière.

Le chef de la zone de Kanyosha, Arthémon Mvuyekure, a récupéré le corps et l'a transporté à la morgue d'un hôpital de Bujumbura, où il attend l'enterrement. L'identité de la victime et les circonstances de sa mort restent encore inconnues.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buraza province Gitega

Le 25 janvier 2025, vers 8 heures, sur la colline Bugega, commune Buraza, province Gitega, les voisins de Pascal Minani, un homme de 73 ans, ont découvert son corps sans vie dans sa maison. Le corps était suspendu à un arbre du salon. Les voisins ont remarqué que la maison était restée fermée jusqu'à 8 heures du matin, ce qui était inhabituel. Selon eux, le défunt était veuf et vivait seul, sans aucun conflit avec les voisins.

Cependant, les témoins soupçonnent que Pascal Minani aurait été tué ailleurs et que les malfaiteurs auraient transporté son corps jusqu'à sa maison pour le suspendre à l'arbre. Ils ont constaté des traces de bottines devant la porte arrière de la maison, ce qui les a amenés à cette conclusion.

L'enterrement de Pascal Minani a eu lieu le même jour, laissant les questions sur les circonstances de sa mort sans réponse.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

Une personne tuée par des militaires en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 février 2025 indique qu'en date du 15 janvier 2025, au centre Rutonde de la colline Birohe, commune et Province Gitega, le nommé Kwizerima Désiré, âgé de 40 ans, vendeur d'habits a été battu par deux militaires jusqu'à rendre son âme. La victime résidait à Rutonde. Selon son épouse du nom de Suzanne Niyonizigiye, le défunt était au cabaret de Jean de Dieu Nkengurutse se trouvant tout près à Rutonde. Au début de la soirée, vers 19h, deux militaires, un en tenue militaire et l'autre en tenue civile sont venus à ce cabaret pour prendre des primus. Ces militaires Lambert et Jonathan ont pris le défunt, l'ont battu sans aucun motif ce qui a poussé tous ceux qui étaient sur lieu à alerter les autres militaires pour calmer la situation. Voyant les autres militaires venir, ces deux malfaiteurs ont pris le large. Vers 20h30, ils sont revenus en cachette en passant derrière le cabaret, l'ont battu pour la deuxième fois à l'aide d'un gourdin, et il a rendu son âme sur place. Mais ils ont fini par être appréhendés et détenus au commissariat provincial puis le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital Gitega. Notre source nous a signifié qu'ils ont refusé d'enterrer la victime avant que les auteurs ne soient punis. À part Lambert qui est détenu à la prison centrale de Gitega, son ami Jonathan a pris fuite

d'après toujours notre source. L'enterrement a été prévu samedi 01 février 2025 sur ordre de Nishimezwe Félicité procureur Général Gitega.

Un enfant tué en commune et province Kayanza

Le 30 janvier 2025, à Kayanza, province de Kayanza, un élève de 15 ans, Nishimwe Patrick, fils de Nyabenda Evariste et Ndayishimiye Charlotte, élève à l'ECOFO Bubezi est décédé à l'hôpital suite aux blessures infligées par le directeur de son école, Fabien, le 23 janvier 2025.

Selon les parents et les élèves, le directeur avait frappé Nishimwe Patrick alors qu'il était dans une position humiliante, avec les jambes en l'air sur le mur et la tête tournée vers le bas contre le sol. L'enfant n'était pas retourné à l'école depuis l'incident et se plaignait de maux de tête incessants.

Le 28 janvier, les parents ont confronté le directeur, qui leur a conseillé de prendre leur enfant à l'hôpital et a offert de payer les frais d'hospitalisation. Cependant, le 30 janvier, Nishimwe Patrick est décédé.

Sur ordre du gouverneur de la province, Rémy Cishahayo, Fabien, le directeur de l'école, a été arrêté et emmené au cachot du commissariat de police à Kayanza pour des questions d'enquêtes judiciaires.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

Le 21 janvier 2025, une élève de 16 ans de l'ECOFO Kinyinya I a été victime d'un viol commis par son voisin, Pascal Itangishaka, âgé de 21 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. La victime, qui fréquentait régulièrement la famille de Pascal, avait passé la nuit chez lui dans sa chambre. Lorsque le père de la victime a remarqué son absence, il a porté plainte et les recherches ont conduit à la découverte de la victime dans la chambre de Pascal. Cependant, Pascal a disparu depuis. La victime a été conduite à l'hôpital "chez Magnus" par ses parents.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 26 janvier 2025, une jeune fille de 14 ans, Clairia Niyomwungere, élève en 5^{ème} année à l'ECOFO de Magara 2, a été violée par Ezéchiel Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD, sur la sous-colline Rukamba, à Rumonge.

Selon des témoins, Ezéchiel Nduwimana avait loué une maison sur la colline Rutumo et avait pris Clairia pour épouse. Lorsque les parents de Clairia ont remarqué son absence, ils ont entamé des recherches et l'ont retrouvée à Rutumo.

Ezéchiél Nduwimana a été arrêté et emprisonné au cachot de la zone Minago, avant d'être transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge le 30 janvier 2025. Clairia, quant à elle, a été admise à l'hôpital de Rumonge pour y recevoir des soins médicaux.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, au centre Bugendana situé sur la colline Mukoro, commune Bugendana, province Gitega, Iteriteka Lahayi Rôti âgée de 6 ans et écolière en 1ère année à l'Ecofo Bugendana II a été violée par le nommé Passy âgé de 32ans vivant avec handicap physique (se déplace à l'aide d'une chaise roulante). Selon Nibogora Anastasie, mère de la victime, Passy est venu au restaurant vers 18h comme d'habitude. Il a pris cet enfant en lui disant : "urira aka kaduga kanje ndaguhe umunyenga tugende kugura imyembe" comme il avait l'habitude de le faire. De retour, les autres vendeurs ont remarqué que l'enfant a du mal à marcher rapidement, ces deux femmes Evelyne et Medy ont appelé Anastasie, l'enfant a expliqué que Passy l'a posée sur ses jambes et introduit son sexe dans le sien. Selon toujours Anastasie, beaucoup de spermatozoïdes étaient sur sa jupe et au niveau du sexe ainsi que de petites blessures au niveau de la vulve. Cela a été affirmé par un infirmier du CDS Bugendana qui à son tour a demandé la mère de la victime de se rendre à l'hôpital Mutoyi. À l'hôpital Mutoyi, l'enfant a été examiné et a reçu des médicaments. Malheureusement, d'après toujours Anastasie, l'Opj Mahinja Antoine après avoir vu le carnet médical de l'hôpital Mutoyi a conseillé Anastasie d'accepter une somme de 200milles fbu donnée par Murekerisoni Félicité mère de Passy pour que l'affaire soit réglée à

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une femme arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba

Le 28 janvier 2025, Immaculée Nibizi a été arrêtée par des policiers et des jeunes Imbonerakure sur la colline Buhema, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Elle transportait 275 kg de haricots de première qualité pour subvenir aux besoins de sa famille. Selon des témoins, elle a été intercep-

l'amiable sous motif que l'auteur est un handicapé physique, mais Anastasie a refusé cet argent et demande plutôt que la justice soit faite. Jusqu'à présent, l'auteur n'est pas encore arrêté.

Une femme violée et tuée en commune et province Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, une jeune femme de 24 ans, Josiane Niyonkuru, a été sauvagement assassinée par Édouard Hagabimana, un commerçant de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans le quartier Magarama de la province Gitega.

Selon le chef de quartier, Nzibarega Léandre, la victime avait passé la journée au chantier comme aide-maçon. Vers 17h, Édouard l'a appelée pour lui demander de passer la nuit chez lui. Plus tard, vers 20h, Édouard a appelé son frère pour lui demander de venir l'aider à évacuer un cadavre de sa maison.

Le frère d'Édouard a alerté le chef de quartier, qui a appelé la police. Lors de leur arrivée sur les lieux, ils ont trouvé le corps de Josiane décapité dans la salle de bain. Selon les témoins, la victime avait été violée avant d'être tuée. Édouard Hagabimana a été arrêté sur place et conduit au cachot du commissariat provincial, tandis que le corps de Josiane a été transporté à la morgue de l'hôpital Bethaniya de Songa. Un procès de flagrance a été prévu pour le 1er février 2025.

Il est important de noter qu'Édouard Hagabimana vivait seul depuis le début du mois de janvier, après des conflits avec son épouse. L'enterrement de Josiane aura lieu dès que sa famille, qui se trouve à Mwaro, arrivera à Gitega.

tée par les policiers qui contrôlaient la rivière Maragarazi, puis emmenée au cachot communal de de Kayogoro avec sa marchandise saisie.

Après deux jours de détention préventive, elle a été transférée au cachot du parquet en attendant son procès prévu pour le 31 janvier 2025. La valeur des haricots saisis est estimée à 1 375 800 francs burundais, alors que la population locale vit dans une pauvreté extrême.

Le procureur général de Makamba a déclaré que le parquet pourrait décider de libérer Immaculée Nibizi, mais que les marchandises saisies devraient rester en dépôt au parquet.

Une personne arrêté en commune Musongati, province Rutana

En date 30 janvier 2025, vers 14 heures, le Dr. Pierre-Claver Ruragahiye, un médecin de 45 ans membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers à l'hôpital des sœurs de Musongati, dans la province de Rutana. Les policiers, qui étaient dans un véhicule blanc sans numéro d'immatriculation, se sont arrêtés devant le bureau du Dr. Ruragahiye et l'ont emmené de force. Deux personnes en tenue policière étaient présentes à l'arrière du véhicule. Initialement, personne ne savait où il était emmené, mais il a été révélé par la suite qu'il avait été conduit dans la documentation du quartier Rohero, près de la Cathédrale Regina Mundi en Mairie de Bujumbura.

II.4. DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE

Des activités du parti CNDD-FDD visant la préparation aux élections dans les communes de la province Cankuzo

Le 1er février 2025, plusieurs réunions du parti CNDD-FDD ont eu lieu dans différentes communes de la province Cankuzo pour préparer les élections à venir :

En commune Cankuzo, une réunion a été tenue à la permanence communale, dirigée par Valérie Seshahu, présidente de la ligue des femmes dont l'objet principal était la célébration de "Umukenyererarugamba day" en mars à Gitega. Les femmes ont été encouragées à se préparer pour cette fête et les élections. La réunion a suivi des activités communautaires de plantation d'arbres. Dans la commune de Gisagara, le bureau communal a appelé les membres à renforcer les comités de sécurité électorale avec une attention particulière a été portée aux membres de l'autre parti UPRONA qui ne peut pas participer aux élections dans cette loca-

Deux docteurs arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

Le 31 janvier 2025, deux médecins burundais ont été arrêtés par des agents du service des renseignements.

Désiré Congera, médecin à l'hôpital Mpanda, dans la province de Bubanza, a été arrêté vers 18 heures alors qu'il était de garde. Les témoins affirment qu'il a été intercepté sans mandat ni explication, puis emmené vers une destination inconnue. Dans la même journée, vers 10 heures, le Dr. Ntakarutimana Bonaparte a été arrêté à son service à l'hôpital Mivo, dans la province de Ngozi. Il a été conduit dans un véhicule double cabine de la documentation vers un lieu inconnu.

Ces arrestations soulèvent des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi, où les agents du service des renseignements ont déjà été impliqués dans des cas de torture et de disparitions forcées.

lité, tout en rappelant que la coalition Burundi bwa Bose n'a pas été accepté. En commune Kigamba, une réunion des membres du CNDD-FDD a eu lieu sur la colline Rwamvura après des travaux communautaires. L'accent a été mis sur la mobilisation des électeurs pour voter massivement pour le CNDD-FDD. Le représentant communal a déclaré que la victoire du parti était assurée.

En commune Cendajuru : Les jeunes Imbonerakure ont commencé leur journée par du sport en chantant des slogans du parti et menaçant l'opposition. Une réunion à la colline Kabageni a visé à préparer la propagande électorale et à montrer leur force.

Les activités du CNDD-FDD en date du 1er février 2025 témoignent de leur engagement à mobiliser et à préparer leurs membres pour les prochaines élections, tout en affirmant leur détermination à remporter ces élections.

Réunions du parti CNDD-FDD pour préparer les élections dans les communes Kinyinya et Gisuru, province de Ruyigi

Le 1^{er} février 2025, le CNDD-FDD a organisé des réunions dans les communes Kinyinya et Gisuru, province Ruyigi, pour préparer les élections municipales. En commune Kinyinya, les représentants du parti ont rappelé aux membres l'importance de choisir leurs dirigeants cette année. Un discours positif basé sur la parole de Dieu a été donné, incitant à respecter les dirigeants pour éviter des problèmes. Il a été mentionné que les jeunes Imbonerakure devraient mobiliser les électeurs le jour du scrutin pour voter avant 10 heures. Ceux qui votent après 10 heures seraient considérés comme de l'opposition, appelés Ibipinga. Une autre réunion sur la colline Kinyinya a réaffirmé l'importance de la discipline et du respect des lois pour les membres du parti.

Dans la commune Gisuru, le comité communal a exhorté les membres à rester vigilants contre ceux qui pourraient perturber les activités du CNDD-FDD, affirmant que ce parti est le seul à participer aux Elections.

Des incitations à la violence ont été faites pour que les Imbonerakure gardent ceux soupçonnés de ne pas voter pour le CNDD-FDD enfermés chez eux jusqu'au soir du scrutin.

Ces réunions mettent l'accent sur la vigilance pour contrer toute personne qui voudrait perturber les plans du parti et la discipline au sein du parti, notamment en vue des futures élections.

Menaces contre les membres des autres partis en commune Butihinda, province Muyinga

Le 15 janvier 2025, des réunions d'intimidation ont été organisées dans les zones Butarugera, Kamaramagambo et Buvumbi, dans la commune Butihinda, province de Muyinga. Shabani Nimubona, chef des Imbonerakure dans la province de Buhumuzi, a humilié et intimidé les membres des partis d'opposition, menaçant de les tuer s'ils ne se conformaient pas. Il a également désigné des cibles spécifiques, notamment Basuku, Zacharie et Domitien, membres du parti CNL pro Rwanda.

Ces réunions ont été suivies d'une autre réunion le 28 janvier 2025 sur la colline Wingoma, où Maman Dia, Mbariza Danie, Miburo Amuri et Karingiye ont intimidé les gens, poussant certains à rejoindre le parti CNDD-FDD par peur. Ces événements soulèvent des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme et à la liberté d'expression politique au Burundi et en particulier dans cette commune.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Des conséquences liées au transformateur de la REGIDESO, en province Cankuzo

En 26 janvier 2025, vers 20 heures, à l'hôpital de Cankuzo, en province Cankuzo, le transformateur de la REGIDESO a pris feu. Selon des sources sur place, la cause de cet incendie n'est pas encore connue, il n'y a pas eu de dégâts humains, mais les patients hospitalisés ont tenté de fuir l'hôpital, même ceux qui étaient sous la transfusion ou sérum. Le calme est revenu après 30 minutes, les patients sont revenus un par un. Selon les mêmes sources, toute la Ville de Cankuzo a été en obscurité mais vers 4 heures du matin, l'électricité est revenue sauf les quartiers AMSAR et résidentiel qui étaient éclairés suite à ce transformateur. La plupart des services publics et privés n'ont pas d'électricité suite à cet incident. Il y a la paralysie totale des activités et il

n'y a pas d'espoir d'avoir un autre transformateur.

Selon le Docteur Moïse Nyabenda, médecin Directeur de l'hôpital de Cankuzo, l'hôpital est dans l'incapacité de conserver les réactifs aux frigos, d'accueillir les patients, les blocs opératoires deviennent paralysés, les facturations impossibles surtout qu'on se base sur le système de digitalisation. La mutuelle de la fonction publique soulève que ce service est paralysé qu'il est impossible de servir les patients. La morgue de l'hôpital est non fonctionnelle, quand une personne meurt, il est enterré rapidement ou le cadavre est transféré pour vers les morgues de Ruyigi ou Muyinga mais c'est coûteux.

C'est la même difficulté pour les prématurés, il n'y a de services de couveuse. Il y a aussi la difficulté d'avoir le carburant. Même si le carburant existait,

le groupe électrogène de l'hôpital Cankuzo consomme entre 8 et 10 litres par heure, ce qui est trop coûteux.

Selon des sources sur place, au campus universitaire de Buhumuza, l'enseignement universitaire est paralysé car l'enseignement se fait par projection ou à distance. Sans électricité, tout est paralysé.

A l'exception du service du BPEAE installé dans le quartier pouvant recevoir l'électricité, tous les autres services tant publics que privés sont concentrés dans un endroit ayant subi cette coupure électrique.

Rupture de certains produits médicaux en province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2025 indique qu'il y a rupture de certains produits médicaux par exemple, il n'y a plus de gangs dans les hôpitaux publics. Selon des sources sur place, normalement, les hôpitaux s'approvisionnent auprès des districts sanitaires provinciaux et ces derniers s'approvisionnent auprès du CAMEBU au niveau national. Pour le moment, ces

produits ne sont pas disponibles au CAMEBU. C'est aux patients de s'acheter les gangs dans les pharmacies privées. Selon les mêmes sources, cette situation est due à la conjoncture actuelle des hausses des prix: il y a quelques 3 mois, une paire de gants s'achetait à 300 fbu. Pour le moment, le prix s'élève à 700 fbu par paire. Les hôpitaux deviennent incapables de s'en approvisionner.

Haussse des prix de certains produits en province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2025 indique qu'en province Cankuzo, il y a la hausse des prix de certains produits dans quelques quartiers de la ville de Cankuzo. Par exemple, le prix normal d'une Amstel est de 3500 fbu, mais dans certains bistrot, elle est à 6000 ou 7000 fbu. Une bouteille de primus c'est 2500 fbu au prix normal, mais on le vend dans certains lieux à 5000 ou 6000 fbu. Le sucre est à 6 000 fbu au prix normal mais il est caché pour être vendu à 9 000 fbu, même 10 000 fbu. Le tort est jeté à l'irresponsabilité et la complicité de certains administratifs et policiers.

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROIT DE LA FEMME

Une femme tuée en commune et province Gitega

Un meurtre a été commis le 29 janvier 2025 à Gitega, dans le quartier Magarama, au Burundi. Josiane Niyonkuru, une jeune femme de 23 ans, membre du parti CNDD-FDD et aide-maçon, a été violée et tuée par Edouard Hagabimana, un homme de 25 ans également membre du CNDD-FDD. Selon les informations, le crime a eu lieu dans la maison de l'auteur présumé, en l'absence de sa femme. Hagabimana avait appelé la victime avec l'intention de la violer, et face à sa résistance, il l'a tuée pour l'empêcher de le dénoncer.

Le présumé auteur a été arrêté par la police et placé en détention. Le 2 février 2025, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Gitega a condamné Edouard Hagabimana à la perpétuité, avec des dommages et intérêts de 50 millions de francs burundais. Le corps de Josiane Niyonkuru a été transporté à la morgue de l'hôpital de Songa. Cette affaire soulève des questions sur la sécurité et la justice au Burundi, ainsi que sur la responsabilité du parti CNDD

-FDD dans la prévention de tels crimes.

Une fille battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 février 2025 indique qu'en date du 13 janvier 2025, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province kayanza, Kelissa Nishimwe âgée de 17 ans, élève au Lycée technique Kigarama en 2ème gestion comptabilité, fille de Nsabumukiza Josué et de Ndikumana, a été battue au niveau de la tête par son enseignant Habarugira Tharcisse. Selon la victime, elle a été accusée qu'elle a regardé son enseignant à travers la fenêtre quand Tharcice était en train de passer à côté de la maison de Kelissa car sa maison est à côté de l'école. Arrivée à l'école, Tharcice a commencé à accuser Kelissa qu'elle l'a regardé à travers la fenêtre puis Kelissa a refusé, raison pour laquelle Tharcice a battu Kelissa au niveau de la tête (mu gakomokomo) en utilisant un bâton. Kelissa est hospitalisée à l'hôpital Musema. Tharcice a été arrêté par la police. Il est emprisonné

dans le cachot de la commune de Butaganzwa. La victime est gravement malade.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 23 janvier 2025, vers 20h, sur la colline Kirema commune et province Kayanza, la femme Dusabe Josepha, enseignante a été battue par son mari Nduwayo Albert, militaire. Selon des témoins oculaires, la victime a été accusée qu'elle n'a pas

donné d'éducation à leur fille Iradukunda Mixella de 21 ans car celle-ci était attrapé dans la prostitution à l'hôtel Maravilla. Selon les mêmes témoins oculaires, Albert est arrivé à la maison avec colère et a frappé sa femme en disant que leur fille a causé la honte à la famille. Dans ce moment la fille n'était pas encore arrivée à la maison et la bagarre a continué jusqu'à ce que l'entourage porte secours. La femme a été logée par le chef de colline Busimbo Diomède.

IV.2. DROIT DE L'ENFANT

Un enfant tué en commune et province Kayanza

Le 30 janvier 2025, à Kayanza, province de Kayanza, un élève de 15 ans, Nishimwe Patrick, fils de Nyabenda Evariste et Ndayishimiye Charlotte, élève à l'ECOFO Bubezi est décédé à l'hôpital suite aux blessures infligées par le directeur de son école, Fabien, le 23 janvier 2025.

Selon les parents et les élèves, le directeur avait frappé Nishimwe Patrick alors qu'il était dans une position humiliante, avec les jambes en l'air sur le mur et la tête tournée vers le bas contre le sol. L'enfant n'était pas retourné à l'école depuis l'incident et

se plaignait de maux de tête incessants.

Le 28 janvier, les parents ont confronté le directeur, qui leur a conseillé de prendre leur enfant à l'hôpital et a offert de payer les frais d'hospitalisation. Cependant, le 30 janvier, Nishimwe Patrick est décédé.

Sur ordre du gouverneur de la province, Rémy Cishahayo, Fabien, le directeur de l'école, a été arrêté et emmené au cachot du commissariat de police à Kayanza pour des questions d'enquêtes judiciaires.

IV. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. Elle condamne l'impunité des auteurs de crimes et lance un appel urgent :

- ⇒ Au Gouvernement burundais de garantir le respect des droits humains, notamment la liberté d'expression, d'association et de réunion;
- ⇒ Au Gouvernement de Gitega de mettre fin à l'impunité en traduisant devant la Justice et tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations des droits humains;
- ⇒ Au même gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la situation sécuritaire dans le pays, notamment en luttant contre la violence et la criminalité.